



Paris, le 14 septembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne condamnons pas la filière méthanisation agricole

Le projet de révision du tarif d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel (arrêté tarifaire et décret) soumis par l'administration pour examen au CSE du 15 septembre, suscite l'inquiétude de toute la filière agricole. Les objectifs qui y figurent sont incohérents et condamnent la filière méthanisation, pourtant créatrice de valeur et d'externalités positives pour la société et pour les territoires ruraux.

En effet, la **baisse immédiate pouvant aller jusqu'à 15% par rapport au tarif actuel** suivie de nouvelles baisses annuelles d'ores-et-déjà programmées de 2% minimum, et des conditions d'accessibilité plus restrictives, nous paraissent trop sévères pour la consolidation d'une filière biométhane durable encore en développement. Ceci alors que la profession agricole engage une dynamique de diminution de coût de productions auprès des agriculteurs porteurs de projet.

Nous avons besoin de temps et de flexibilité pour diminuer nos coûts de production. **Ne cassons pas la filière avant qu'elle ait démarré, il est urgent de mettre les acteurs autour de la table et notamment les agriculteurs qui risquent d'être totalement évincés par le nouveau cadre proposé.**

Évincés par la répartition proposée dans le nouveau cadre tarifaire de volumes cibles à 50% entre projets en guichet ouvert et les projets en appel d'offre, non adapté à la réalité agricole. Cette répartition n'est pas du tout cohérente avec le gisement français qui est à 90% agricole !

Évincés également par la limitation de l'augmentation à 30% tous les 24 mois de la capacité maximale de production pour toutes les installations en production. Cette mesure est un frein supplémentaire au développement des petites unités de méthanisation. De nombreux agriculteurs ont déjà engagé de nombreux frais pour faire aboutir leur projet, ou en vue d'augmenter progressivement la puissance de leur unité. Plusieurs années sont nécessaires pour un déploiement durable de leur unité au sein des territoires.

La FNSEA et les Chambres d'Agriculture déplorent ce manque d'ambition pour la transition énergétique qui ne peut se réduire à une approche budgétaire. **Les agriculteurs sont des acteurs du territoire. Ils n'ont pas de portefeuille de projets à l'instar des grands développeurs. Ils portent des projets à leur échelle en lien avec leur territoire, leur terroir, leur environnement, porteurs de nombreuses externalités positives, qu'il est vital d'intégrer dans la construction du tarif de demain. Ces projets sont donc complémentaires avec les activités d'élevage et de culture et non concurrentes. De plus ils constituent une source de revenus supplémentaire en apportant plus de résilience économique aux exploitations.**

Donnons la possibilité aux agriculteurs de créer de la valeur sur leurs exploitations en participant activement à la transition énergétique de notre pays tout en dynamisant nos campagnes. **L'avenir d'une filière biométhane ancrée dans les territoires, pourvoyeuse de valeur ajoutée locale et sécurisant financièrement les agriculteurs porteurs de projets en dépend.**

Contact presse :

FNSEA : Christine Claudon - 07 60 47 44 52

Chambres d'agriculture France : Iris Roze - 06 09 86 02 26